

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2096**

commune (s) :

objet : Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2096**

objet : **Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les présents accords-cadres concernent la réalisation d'aménagement de véhicules utilitaires des services métropolitains.

La Métropole de Lyon possède un parc de 1 443 véhicules. De nombreux véhicules sont utilisés lors d'intervention sur la voie publique et nécessitent l'installation d'équipements de sécurité ou de rangement pour le matériel.

Les actuels marchés à bons de commande relatifs à l'aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole sont arrivés à échéance les 2 et 9 octobre 2017.

Afin de renouveler ces cadres d'achat, une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée, en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à l'aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole.

Ces accords-cadres feront l'objet de bons de commandes, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant sur la durée ferme de 2 ans :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	voirie/patrimoine et moyens généraux	sans objet	sans objet	300 000	360 000
2	propreté/eau/autres directions	sans objet	sans objet	225 000	270 000

Les montants sont identiques pour la période reconductible de façon expresse une fois 2 ans, soit sur la durée maximum du contrat :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	voirie/patrimoine et moyens généraux	sans objet	sans objet	600 000	720 000
2	propreté/eau/autres directions	sans objet	sans objet	450 000	540 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 novembre 2017, a choisi pour les différents lots l'offre des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie/patrimoine et moyens généraux ; entreprise CARROSSERIE VIDON,
- lot n° 2 : propreté/eau/autres directions ; entreprise PMA.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie/patrimoine et moyens généraux ; entreprise CARROSSERIE VIDON pour un montant maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, ces montants étant identiques pour la période reconductible de façon expresse une fois 2 années, soit un total de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC sur la durée maximum du contrat,

- lot n° 2 : propreté/eau/autres directions ; entreprise PMA pour un montant maximum de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, ces montants étant identiques pour la période reconductible de façon expresse une fois 2 années, soit un total de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC sur la durée maximum du contrat.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principaux et annexes sur les chapitres 011 et 21 - comptes, fonctions et opérations correspondantes - exercices 2017 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.